

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 9 mars 2020, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, est aussi présente.

Monsieur Marcel Belzile, maire, souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture du *Protocole de séance du conseil municipal*.

Résolution 2020-03-043

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
9 mars 2020
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de février 2020;
5. Comptes à accepter – Février 2020;
6. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Gare Patrimoniale/Maison de la Culture – Isolation;
 3. OMH :
 - a) États financiers révisés 2016; (Reporté)

- b) Vérification comptable 2018 – Programme Accès Logis;
 - c) Budget 2020;
 - 4. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Subvention annuelle;
 - 5. Aide Maison Vallée – Ajustement taxes de services;
 - 6. 75^e anniversaire du journal L’Avant-Poste;
 - 7. Vente pour non-paiement de taxes;
 - 8. Programme d’emploi d’été;
 - 9. Croix-Rouge – Entente de services aux sinistrés;
 - 10. Chemtrade – Facture;
7. Invitations et demandes d’appui :
- 1. Recommandations du comité des dons;
 - 2. Invitation – Fusiliers du St-Laurent – Diner clôture du 150^e;
 - 3. Invitation – Fonds Écoleader du Bas-St-Laurent;
 - 4. Appui – CPA Frimousse;
 - 5. Appui – AFEAS – Journée du travail invisible;
 - 6. Appui – Club des 50 ans – Location de salle;
 - 7. Fondation du Rein – Porte à porte;
8. Sécurité publique :
- 1. ;
9. Transport :
- 1. Ouverture des chemins d’érablière;
 - 2. Demande chemin D’Astous;
10. Hygiène du milieu :
- 1. Collecte des matières résiduelles du secteur Ouest 2020-2023 – Octroi de contrat;
 - 2. OBVMR – Résalliance – Mise en œuvre de la Politique de gestion durable des eaux de pluie; (Reporté)
11. Aménagement, urbanisme et développement :
- 1. Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2005-06 – Avis de motion;
 - 2. Règlement 2020-05 modifiant le règlement de construction numéro 2005-06 – Adoption du projet de règlement;
 - 3. Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 – Avis de motion;
 - 4. Règlement 2020-06 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 – Adoption du premier projet de règlement;
 - 5. Fleurs et entretien paysager;
12. Loisir et culture :
- 1. Centre de conditionnement physique – Améliorations;
 - 2. Sentiers Mic Mac – Motions de remerciements - Surfaceuse;
13. Santé et bien-être :
- 1. MADA – Nominations – Élu(e) responsable et chargée de projet;
14. Projets d’investissement :
- 1. Réfection de la route du lac Malcolm :
 - a) Règlement 2017-05 – Plans et devis – Paiement de factures;
 - b) Règlement 2020-04 décrétant une dépense de 11 844 000 \$ et un emprunt de 11 844 000 \$ pour la réfection de la route du Lac-Malcolm située sur le

territoire des municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase – Avis de motion et dépôt;

2. Mise aux normes de l'eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures;

15. Affaires nouvelles :

1. _____;
2. _____;
3. _____;

16. Période de questions;

17. Prochaine réunion – 6 avril 2020;

18. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

Résolution 2020-03-044

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 ainsi que le procès-verbal des élections du 23 février 2020 tels que rédigés.

Résolution 2020-03-045

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de février 2020 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 53 020.36 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussignée Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire concernant différents dossiers.

Résolution 2020-03-046

Gare Patrimoniale/Maison de la Culture – Demande d’isolation

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser la Gare Patrimoniale/Maison de la Culture à effectuer les travaux d’isolation sur le bâtiment de la gare.

Concernant la demande de calfeutrage des fenêtres et le changement des portes et poignées, les membres du conseil municipal demandent à la Gare/Patrimoniale/Maison de la Culture de lui fournir plus de précisions avant de se prononcer (matériaux, soumissions, etc).

6.3a. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2020-03-047

Administration – OMH – Vérification comptable 2018

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec suite au dépôt des états financiers 2018 vérifiés de l’Office municipal d’habitation, d’autoriser le versement des montants liés au programme Accès Logis (1 335.90 \$). En ce qui concerne le programme HLM, aucune somme n’est due pour la municipalité.

Résolution 2020-03-048

Administration – OMH – Budget 2020

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’accepter le budget 2020 de l’Office municipal d’habitation de Sayabec datée du 6 décembre 2019. La part de la municipalité (10% du déficit) s’élève à 23 552 \$.

Résolution 2020-03-049

Admin. – Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Subvention annuelle

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le versement de la subvention annuelle 2020 octroyée à la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit au montant de 2 000 \$.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit à faire, sur présentation de factures au nom de la municipalité, une dépense de 1 500 \$ pour l’achat de livres.

Résolution 2020-03-050

Admin. – Aide-Maison Vallée de La Matapédia – Demande d’ajustement de taxes

CONSIDÉRANT QUE l’immeuble situé au 1, rue Saindon à Sayabec, propriété d’Aide-Maison Vallée de La Matapédia, est enregistré comme *Maison de retraite, foyer* et taxé en conséquence, suivant le Règlement 2020-01 ayant pour objet de fixer les taux multiples de taxe foncière générale et la tarification pour les services de l’eau, de l’assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles et autres services pour l’année financière 2020;

CONSIDÉRANT QU’ il n’y a pas eu de demande de changement d’usage pour la propriété du 1, rue Saindon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de maintenir le compte de taxes pour l’année 2020 tel qu’émis le 28 février dernier.

Résolution 2020-03-051

Admin. – 75^e anniversaire du journal L’Avant-Poste

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l’achat d’un espace de format ½ page au cout de 461 \$ dans l’édition spéciale 75^e anniversaire du Journal L’Avant-Poste qui sera publié le 27 mai 2020.

Résolution 2020-03-052

Admin. – Vente pour non-paiement de taxes

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe, à faire l’envoi d’avis recommandés aux contribuables qui ont des arrérages de taxes envers la municipalité en date du 31 décembre 2019, et ce pour les années 2018 et 2019.

Résolution 2020-03-053

Admin. – Programme d’emplois d’été Canada : demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d’été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de

créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début du programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- Demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- Transmettre la présente résolution à la députée fédérale de notre circonscription.

Résolution 2020-03-054

Admin. – Entente de services aux sinistrés

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'*Entente de services aux sinistrés* avec la Croix-Rouge canadienne. Le cout pour cette entente de services, couvrant une période d'un an à partir de la signature, est de 297.84 \$.

Résolution 2020-03-055

Admin. – Facture Chemtrade

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser, puisqu'elle excède la limite de 5 000 \$ autorisée, le paiement de la facture 92838854 de l'entreprise Chemtrade Chemicals Canada au montant de 9 625.97 \$, taxes incluses. Cette dépense est payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2020-03-056**Liste des appuis et des dons -
Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Maison des Jeunes de Sayabec	Financement	3 000 \$
Salon des Mots de La Matapédia	Financement	5 000 \$
Programme Enrichissement musique	Financement	2 500 \$
École Polyvalente de Sayabec	Soirée Gratificat 2019-2020	Don symbolique – 50 \$
Sabrina Bouchard pour Ballon sur glace mineur	Organisation d'un tournoi de ballon-balai	Don symbolique – 50 \$
Club des 50 ans et plus	Financement	1 000 \$

7.2. Personne n'est disponible pour participer à l'activité organisée par les Fusiliers du St-Laurent.

Résolution 2020-03-057**Invitation – Fonds Écoleader
du Bas-St-Laurent**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, à la première activité de mobilisation du Fonds Écoleader du Bas-St-Laurent qui aura lieu à la salle communautaire de Ste-Luce le 18 mars 2020 de 11 h 30 à 16 h 30. Le cout pour cette activité est de 60 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2020-03-058**Appui – CPA Frimousse**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 3 363.95 \$ au Club de patinage artistique Frimousse de Sayabec afin de les appuyer dans leur saison 2019-2020. Cette aide financière remboursera les factures listées au présent tableau :

<u>No de facture</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
30	Roland Paquet	995.35 \$
201909	Régis Tremblay	413.33 \$
INV088153	Patinage Canada	743.07 \$
INV089370	Patinage Canada	961.62 \$
INV090695	Patinage Canada	250.58 \$
	<u>TOTAL</u>	<u>3 363.95 \$</u>

Résolution 2020-03-059

Appui – AFEAS – Journée du travail invisible

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer l'AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale) dans leur demande adressée aux gouvernements fédéral et provincial afin de décréter officiellement le premier mardi d'avril la *Journée nationale du travail invisible*. La reconnaissance de la valeur et de l'apport économique du travail invisible permet de valoriser les personnes qui l'accomplissent, généralement des femmes comme mères et aidantes.

Résolution 2020-03-060

Appui – Club des 50 ans et plus – Locations de la salle

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec est dotée d'une Politique MADA qu'elle met présentement à jour;

CONSIDÉRANT QUE les activités du Club des 50 ans et plus sont importantes pour les personnes âgées et qu'elles contribuent à briser l'isolement social de ces dernières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser, pour la prochaine année (de mars 2020 à février 2021 inclusivement), l'application des tarifs suivants pour les locations de la salle au centre communautaire lors des différentes activités organisées mensuellement par le Club des 50 ans et plus :

- Après-midi de danse – 1 salle : 70 \$;
- Dîner soupe gratuite – 1 salle + cuisine : 30 \$.

Résolution 2020-03-061

Autorisation – Fondation canadienne du Rein

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la Fondation canadienne du Rein à effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité lors de sa campagne qui se tiendra du 25 mars au 30 avril 2020 afin de recueillir des dons qui permettront de soutenir les personnes atteintes de maladies rénales et de financer plusieurs projets de recherche en néphrologie.

Résolution 2020-03-062

Transport – Ouverture des chemins – Route McNider, rang 12 et Route Drapeau

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Centre acéricole matapédien inc. à procéder à l'ouverture du chemin du Lac Castor à partir du début mars 2020 jusqu'à la fin de la période des sucres. Le tronçon sera ouvert par la Municipalité de Sayabec à partir de l'intersection de la route Sainte-Paule jusqu'au Chemin de la montagne ronde. Le conseil municipal tient à mentionner aux responsables qu'ils doivent remettre le chemin en état, advenant des bris causés par la circulation des véhicules.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'ouverture du rang 12 jusqu'à l'érablière de monsieur Stéphane Lévesque. Cette section comprend également l'érablière de madame Caroline Poirier et monsieur Yannick Turcotte.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le déneigement d'une section de la route Drapeau conduisant à l'érablière de monsieur Christian Morin. L'ouverture devrait s'effectuer vers la fin mars début avril.

Résolution 2020-03-063

Transport – Chemin D'Astous

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer les résidents du chemin D'Astous dans leur démarche de demande de certificat auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la récupération d'asphalte visant à l'amélioration du chemin D'Astous.

Résolution 2020-03-064

Hygiène du milieu – Collecte des matières résiduelles du secteur Ouest 2020-2023 – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec a participé à un appel d'offres regroupé pour retenir les services d'un entrepreneur pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture de soumission tenue le jeudi 27 février 2020 pour ce projet, deux (2) soumissions au montant (avec taxes) ont été déposées :

- 9385-3117 Québec inc.	337 338.95 \$;
- Exploitation Jaffa inc.	435 617.12 \$;

CONSIDÉRANT que pour la municipalité la proposition de l'entrepreneur pour les collectes est de 111 661.42 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que toutes les offres déposées sont conformes aux exigences du devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D'octroyer le contrat pour les collectes de matières résiduelles à l'entreprise 9385-3117 Québec inc. au montant de 111 661.42 \$ (taxes incluses).
2. D'autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

10.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2020-03-065

Urbanisme – Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2005-06 – Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Bruno Côté, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de construction de manière à autoriser les fondations sur pieux pour un agrandissement d'un bâtiment principal ne dépassant pas 25 % de la superficie existante reposant sur une fondation conforme.

Résolution 2020-03-066

Urbanisme – Règlement 2020-05 modifiant le règlement de construction numéro 2005-06 – Adoption du projet de règlement

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de construction numéro 2005-06 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre qu'un agrandissement dont la superficie n'excède pas 25% de celle d'un bâtiment reposant sur des fondations conformes puisse se faire sur des pieux vissés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de

Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2020-05 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 avril 2020 au centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-05 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2005-06 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

ARTICLE 1 FONDATION

L'article 3.5 du règlement de construction numéro 2005-06 est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, du suivant :

« Malgré l'alinéa précédent, un agrandissement d'une habitation peut reposer sur des pieux visés conditionnellement à ce que la superficie de l'agrandissement n'excède pas 25% de la superficie du bâtiment principal reposant sur une fondation conforme aux dispositions du présent article. ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 9 MARS 2020

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Secrétaire-trésorière adjointe

Résolution 2020-03-067

**Urbanisme – Règlement
modifiant le règlement sur les
usages conditionnels numéro
2016-04 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Manon Lacroix, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 en introduisant des dispositions concernant l'extension d'un usage dérogatoire, mais bénéficiant de droits acquis, soit l'usage Garage et équipement d'entretien

pour le transport par camion, dans la zone 45 Ad.

Résolution 2020-03-068

Urbanisme – Règlement 2020-06 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-04 – Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 5 décembre 2016 et est entré en vigueur le 15 décembre 2016 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre, sous certaines conditions, l'agrandissement au-delà de ce que permet le règlement de zonage d'une entreprise dérogoire, mais bénéficiant de droits acquis située dans la zone 45 Ad;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2020-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 avril 2020 au centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 2016-14**

**ARTICLE 1 EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE
BÉNÉFICIAIRE DE DROITS ACQUIS DANS LA ZONE
45 AD**

Le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 est modifié par l'insertion, après l'article 3.1.3, des suivants :

« 3.2 Normes applicables pour la zone 45 Ad

3.2.1 Extension de la superficie supérieure au maximum autorisé en vertu du règlement de zonage pour un usage dérogoire bénéficiant d'un droit acquis

dans la zone 45 Ad

Dans la zone 45 Ad telle que délimitée au plan de zonage du règlement de zonage numéro 2005-04, l'usage *Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion* exercé sur la base de droits acquis peut être agrandi au-delà du maximum autorisé en vertu du règlement de zonage, selon les critères visés à l'article 3.2.2.

3.2.2 Critères d'évaluation

Une demande visant l'extension de l'usage *Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion* dérogoire, mais bénéficiant de droits acquis dans la zone 45 Ad sera évaluée selon les critères suivants:

- 1° si des nuisances (bruits, odeurs, luminosité, etc.) pouvant affecter la qualité de vie des résidents du secteur sont émises par le bâtiment existant ou par son agrandissement, des mesures correctives visant à les éliminer ou à les atténuer de manière à les rendre acceptables doivent être implantées;
- 2° l'usage actuel et les bâtiments existants doivent bénéficier de droits acquis, c'est-à-dire qu'ils étaient conformes aux dispositions réglementaires applicables au moment de leur implantation, ainsi qu'avoir obtenu les permis et certificats nécessaires, si exigés au moment de la demande;
- 3° la partie de l'agrandissement visible depuis la voie publique doit être conçue de manière à susciter un intérêt visuel positif et à atténuer le caractère *commercial lourd* ou *industriel* du bâtiment principal. Des matériaux de revêtement de qualité s'harmonisant avec le bâtiment existant sont à favoriser. (par exemple : panneau d'aluminium architectural, bois, bois d'ingénierie, brique, etc.).

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 9 MARS 2020

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Secrétaire-trésorière adjointe

Résolution 2020-03-069**Aménagement – Fleurs**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de fleurs pour les jardinières de la municipalité auprès de l'entreprise Les Serres de la Baie à Baie-des-Sables au cout de 2 390 \$, taxes et transports inclus.

Résolution 2020-03-070**Loisir et culture – Centre de conditionnement - Améliorations**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire les achats et les améliorations présentés au tableau suivant au centre de conditionnement physique, les sommes ayant été prévues au budget 2020 :

<u>Équipement</u>	<u>Entreprise</u>	<u># soumission</u>	<u>Cout</u>
Ajout de prises supplémentaires	RPF Ltée	34635	875.00 \$
Achat d'un miroir 3/16" clair 30"x60"	Vitrierie Mont-Joli inc.	6229	195.46 \$
TOTAL (taxes incluses, transport en sus.)			1 070.46 \$

Il est à noter que pour le miroir, les frais de transport doivent être ajoutés au montant inscrit au précédent tableau.

Résolution 2020-03-071**Loisir et culture – Sentiers Mic-Mac – Motion de remerciements – Surfaceuse**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à Uniboard Canada – Usine de Sayabec ainsi qu'à Transport Yves Bouillon pour leur généreuse commandite qui a permis la réalisation d'une toute nouvelle surfaceuse pour l'entretien des sentiers Mic-Mac.

Résolution 2020-03-072**Santé et bien-être – MADA – Nominations – Élu(e) responsable et chargée de projet**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec a à cœur l'amélioration des conditions de vie des aînés et souhaite favoriser leur inclusion dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec a obtenu une aide financière gouvernementale l'aidant à mettre à jour sa Politique municipalité amie des aînés (MADA) au cours des prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer madame Manon Lacroix, conseillère, comme responsable des questions relatives aux aînés (RQA) et élue responsable de la démarche MADA et madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, comme chargée de projet.

Résolution 2020-03-073

Règlement 2017-05 – Route du Lac-Malcolm – Plans et de Devis – Paiement de factures

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 17 720.52 \$, taxes incluses, pour des frais liés à confection des plans et devis pour les travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm.

Règlement 2017-05 - Route du Lac-Malcolm - Plans et devis								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Arpo Groupe-Conseil	NR-1092	13 270.00 \$	1 323.68 \$	663.50 \$	661.84 \$	13 931.84 \$	15 257.18 \$	31-oct-19
								Honoraires professionnels - Route du Lac-Malcolm
	NR-1184	2 142.50 \$	213.71 \$	107.13 \$	106.85 \$	2 249.36 \$	2 463.34 \$	28-févr-20
								Honoraires professionnels - Route du Lac-Malcolm
TOTAL		15 412.50 \$	1 537.39 \$	770.63 \$	768.69 \$	16 181.20 \$	17 720.52 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu’une somme de 16 181.20 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-05 – Route du Lac-Malcolm, plans et devis. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 539.32 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2020-03-074

Règlement 2020-04 décrétant une dépense de 11 844 000 \$ et un emprunt de 11 844 000 \$ pour la réfection de la route du Lac-Malcolm située sur le territoire des municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase – Avis de motion et dépôt

Monsieur Bruno Côté, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2020-04 décrétant une dépense de 11 844 000 \$ et un emprunt de 11 844 000 \$ pour la réfection de la route du Lac-

Malcolm située sur le territoire des municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase.

- dépose le projet de règlement 2020-04 décrétant une dépense de 11 844 000 \$ et un emprunt de 11 844 000 \$ pour la réfection de la route du Lac-Malcolm située sur le territoire des municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase.

Résolution 2020-03-075

Règlement 2017-06 – Mise aux normes – Paiement de factures

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 1 026.16 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.

<u>Règlement 2017-06 - Mise aux normes de l'eau potable</u>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
SNC-Lavalin inc.	1470550	637.50 \$	63.59 \$	31.88 \$	31.80 \$	669.29 \$	732.97 \$	29-janv-20
								Honoraires professionnels - Mise aux normes
	1476066	255.00 \$	25.44 \$	12.75 \$	12.72 \$	267.72 \$	293.19 \$	27-févr-20
								Honoraires professionnels - Mise aux normes
TOTAL		892.50 \$	89.03 \$	44.63 \$	44.52 \$	937.01 \$	1 026.16 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 937.01 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-06 – Mise aux normes. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 89.15 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

Résolution 2020-03-076

Levée de la séance

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 30.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib